

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme DENIS Joëlle, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Éric

Absent(s) excusé(s) : M. HAMELIN Denis

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 10

Date de convocation : 31/03/2022

Date d'affichage : 31/03/2022

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent
- Approbation du compte administratif 2021 de la commune
- Approbation du compte de gestion 2021 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Affectation du résultat 2021 du budget de la commune
- Vote du budget primitif 2022 de la commune
- Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour

- SDE35 - Devis déplacement d'un candélabre

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de retirer les points suivants à l'ordre du jour

-

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2022 a été **approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil Municipal.

2022-17 - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune. Il rappelle que l'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2021 au niveau :

- Du chapitre pour la section de fonctionnement
- De l'opération pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 + DM	Réalisées en 2021
011	Charges à caractère général	54 050,00 €	41 937,99 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 250,00 €	67 539,09 €
65	Autres charges de gestion courante	49 800,00 €	42 221,44 €
66	Charges financières	5 885,23 €	5 885,23 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	430,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)	65 953,01 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 630,00 €	2 630,00 €
	TOTAL	261 568,24 €	160 643,75 €
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 + DM	Réalisées en 2021
70	Produits des services et du domaine	1 800,00 €	1 444,00 €
73	Impôts et taxes	124 877,84 €	123 015,34 €
74	Dotations, subventions, participations	70 536,00 €	75 956,72 €
75	Autres produits de gestion courante	11 870,00 €	15 529,63 €
013	Atténuation de charges	729,78 €	714,46 €
76	Produits financiers	3,00 €	1,40 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	4 043,52 €
002	Excédent antérieur reporté	50 751,62 €	0,00 €
	TOTAL	210 816,62 €	220 705,07 €
	Résultat de l'exercice 2021 (excédent)		60 061,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisées en 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	33 172,20 €	32 507,20 €
204	Subventions d'équipement versées	17 687,00 €	9 104,00 €
21	Opérations d'équipement	643 897,72 €	473 975,77 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	694 069,92 €	515 586,97 €
Chapitre	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisées en 2021
10	Apports, dotations et réserves	6 201,00 €	9 514,14 €
13	Subventions d'équipement	165 000,00 €	127 646,22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	1 040,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	65 953,01 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 630,00 €	2 630,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Excédent antérieur reporté	388 285,91 €	0,00 €
	TOTAL	694 069,92 €	205 830,36 €
	Résultat de l'exercice 2021		- 309 756,61 €

Monsieur Le Maire passe la présidence à Monsieur Stéphane NOURRY, 1^{er} adjoint au Maire, et quitte la salle pour le vote du compte administratif de la commune de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane NOURRY, 1er adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Pierre SORAIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 de la commune lequel peut se résumer ainsi :

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Montants reportés de 2020	0,00 €	50 751,62 €	0,00 €	388 285,91 €
Opérations de l'exercice 2021	160 643,75 €	220 705,07 €	515 586,97 €	205 830,36 €
Reste à réaliser pour N+1	0,00 €	0,00 €	8 813,02 €	37 353,78 €
Opérations de clôture	160 643,75 €	271 456,69 €	524 399,99 €	631 470,05 €
Résultats de l'exercice 2021	60 061,32 €		- 309 756,61 €	
Résultats de clôture	110 812,94 €		78 529,30 €	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Vote à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune.

2022-18 - Approbation du compte de gestion 2021

Compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Tinténiac : Monsieur Eric BAILLON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022-19 - Vote des taux d'impositions

Vu l'état 1259 COM de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, établi par Monsieur le Directeur régional des finances publiques, indiquant pour 2022 :

- les produits de la taxe foncière propriétés bâties et de la taxe foncière propriétés non bâties, à taux constants, qui s'élèvent à 74 620 € et 10 047 €, soit au total 84 667 €
- le produit de la taxe d'habitation des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale, qui s'élève à 1900 €
- le montant des allocations compensatrices, qui s'élève à 11 418 €
- le montant du FNGIR, qui s'élève à 14 075 €.

Considérant que le produit global attendu pour 2022 des taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget, s'établit ainsi qu'il suit :

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière propriétés bâties :	213 200 €	35,00 %	74 620 €
Taxe foncière propriétés non bâties :	25 900 €	38,79 %	10 047 €
Produit global attendu des taxes directes locales :			84 667 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour 2022 ;**
- **Vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,79 %

- **Fixe à 84 667 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2022.**

2022-20 - Affectation du Résultat 2021

Le Compte Administratif 2021 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **110 812,94 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2021 avec un excédent d'un montant de **78 529,30 €**.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **50 812,94 €** et l'autre partie au compte 1068 soit un montant de **60 000 €**.

Il est également proposé d'affecter au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » le montant de **78 529,30 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2021 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

2022-21 - Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'année 2022 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2022
011	Charges à caractère général	70 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 800,00 €
66	Charges financières	5 361,62 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 129,80 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 230,86 €
	TOTAL	269 922,28 €

Chapitre	RECETTES	BP 2022
70	Produits des services et du domaine	1 800,00 €
73	Impôts et taxes	124 012,34 €
74	Dotations, subventions, participations	74 297,00 €
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	50 812,94 €
	TOTAL	269 922,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2022 (RAR 2022 + nouveaux crédits 2022)
16	Emprunts et dettes assimilées	3 688,91 €
204	Subventions d'équipement versées	11 228,40 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours	314 204,58 €
	TOTAL	359 121,89 €

Chapitre	RECETTES	BP 2022 (RAR 2022 + nouveaux crédits 2022)
10	Apports, dotations et réserves	46 988,00 €
13	Subventions d'équipement	94 243,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	74 129,80 €

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 230,86 €
001	Excédent antérieur reporté	78 360,66 €
TOTAL		359 121,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2022 de la commune au niveau :**
 - **du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »**
- **Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	269 922,28 €	269 922,28 €
Section d'investissement	359 121,89 €	359 121,89 €

2022-22 - SDE35 - Devis déplacement d'un candélabre

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de SDE35 concernant le déplacement d'un candélabre au lieu-dit du Chatroussé.

Montant du devis : 1 251,49 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce montant d'un montant de 1 251,49 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pierre SORAIS	Stéphane NOURRY	Martine HERVÉ	Daniel GAUTIER
Roland GRIVEL	Joëlle DENIS	Catherine LECAN	Denis HAMELIN <i>Absent Excusé</i>
Yannick VEILLON	Bruno GANCHE	Éric JOUBERT	